

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE SAINT-LOUIS

CLIENTS:



PLAN DE SERVITUDE ET D'OCCUPATION TEMPORAIRE

SECTEURS MANIRON-PIECE LOUISE -LES CANOTS-L'EPERON

PLANCHE 11

DOSSIER :	20-017	DATE :	11/06/2020	PLAN :	SER.20-017
SYSTEMES DE COORDONNEES :			ECHELLE :		
Planimétrie : UTM 40 (Par GPS)			1/500		
Altimétrie :			MODIFICATIONS :		
			Date :		
			Indice :		
			Objet :		



CABINET VEYLAND

SARL DE GEOMETRE EXPERT.

DIPLOME PAR LE GOUVERNEMENT (D.P.L.G.).

MEMBRE DE L'ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS N° 2001 B 200 006

GEOMETRE-EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Bureau principal : 25 Rue du Docteur Roussel

R.P. 13 - 97831 le TAMPON CEDEX

Tel : 0262 89 83 84 / Fax : 0262 89 83 85

e-mail : veyland.gre@vep.re

Bureau secondaire : SHELAR Chevalier Bank

Apt 9006-Rue A - 12 Rue Roy St Vincent - 97410 ST-PIERRE

Tel : 0262 25 08 09 / Fax : 0262 25 90 85

e-mail : cabinet.veyland@orange.fr

Documents d'arpentage - Bornages - Lotissements
Levés topographiques - Plans de propriété - Profils - Implantations - Cobatures
Coproprétés - Etats descriptifs de division - Plans d'intérieur - Loi CARREZ
Travaux GPS - Nivellement de précision - Assoulements - Bathymétrie

DESSIN:

J.Z

SCHEMA D'ASSEMBLAGE

PLANCHE 11

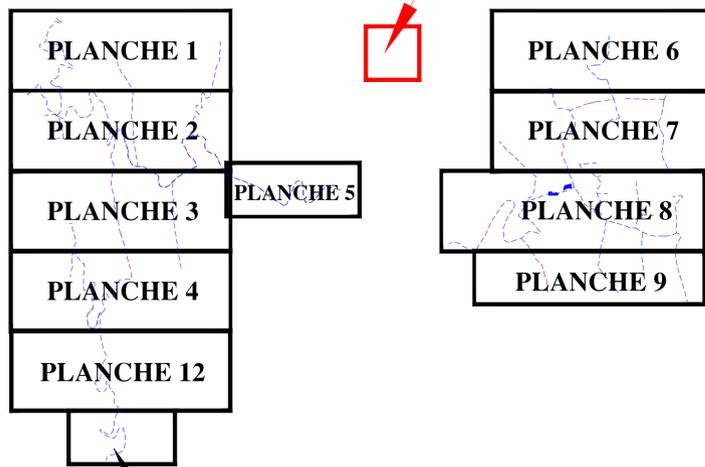


PLANCHE 10

ECHELLE :1/20000

LEGENDE DES LIMITES

- Superposition brute du cadastre sans adaptation. L'application cadastrale est donnée à titre indicatif et ne peut en aucun cas suppléer une limite bornée.
- Limite de servitude légale des canalisations
- Limite occupation temporaire pour les travaux de canalisation
- Canalisation

LEGENDE DES SURFACES

- Occupation temporaire pour les travaux de canalisation sur les parcelles concernées
- Servitude légale des canalisations sur les parcelles concernées
- Profondeur minimum d'enfouissement : 0,80m
- Largeur des servitudes : 3,00m
- ADT pour d'accès aux ouvrages



ECHELLE 1/500